

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1196

présenté par

M. Lahais, Mme Catherine Hervieu, M. Duplessy, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 72**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer les alinéas 69 à 75.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Ecologiste et Social vise à supprimer le rétablissement d'une DGF des régions prévu dans le PLF 2026.

Lors de la partie recettes du budget, nous avons déjà dénoncé l'augmentation en trompe-l'oeil de la DGF, qui intègre une DGF régionale alors que les régions bénéficient aujourd'hui d'une ressource dynamique grâce à l'attribution d'une fraction de TVA. Ce retour en arrière priverait les régions du bénéfice de la dynamique tendancielle de la TVA.

Cette mesure réduira les moyens des régions, alors qu'elle joue un rôle déterminant dans le domaine de la transition écologique, des mobilités durables, et du développement économique local.